M. ANTLIFF: Non. M. IRVINE: Non.

M. ANTLIFF: Mais je vous dirais la vérité, je suis sous serment.

M. IRVINE: Je sais cela et je vous prie, monsieur, de ne pas croire que je vous accuse de parjure. On nous a informés que les boulangers contrôlés par les meuneries désiraient une augmentation de 3 cents et les autres boulangers une hausse de 4 cents. Est-ce exact?

M. LOFTUS: Ah! non.

M. Antliff: C'est absolument exact pour ce qui est de *Canada Bread*. La compagnie *Canada Bread*, qui est une des boulangeries que contrôlent les meuneries, n'a présenté aucun ultimatum à propos du prix de 3 cents ou de tout autre prix.

M. IRVINE: Bien, est-ce que cette divergence même d'opinion entre les boulangeries contrôlées par les meuneries et les autres boulangeries soi-disant indépendantes n'a pas été cause du désaccord qui s'est apparem-

ment élevé au cours de cette réunion?

M. Loftus: Ce désaccord dont on a parlé entre boulangers, monsieur Irvine, n'est certainement pas ce que les gens croient. C'est un exercice de franc parler. A certains moments, cela peut paraître truculent aux gens de l'extérieur, mais c'est quand même une discussion très appréciable, surtout dans ce cas particulier.

M. MACINNIS: Vous ne vous adressez pas à un boulanger en l'ap-

pelant votre honorable ami quand vous pensez autrement?

M. LOFTUS: Non.

M. IRVINE: Je ne veux pas insinuer que vous soyez parti en guerre ou quelque chose semblable.

M. Loftus: M. Antliff assistait à la réunion et il peut répondre à

cette question.

M. ANTLIFF: Ce fut une réunion très comme il faut.

M. FLEMING: Comme la moyenne des réunions?

M. ANTLIFF: Comme la moyenne des réunions.

M. Loftus: Puis-je mentionner ici que je vous réponds directement. Le désaccord, si j'ai bien compris lorsque vous êtes au bureau, n'a pas porté sur la question des prix. Il avait trait, je crois, à quelqu'un au sujet de rabais, n'est-ce pas?

M. Antliff: C'était au sujet du pain, la seule question sur laquelle il y eut désaccord, comme je l'ai rappelé, a porté sur le rabais, s'il devait être basé sur un pourcentage ou se traduire en cents. Aucune décision ne fut prise quant à ce qu'il devrait être, on s'entendit seulement sur la base d'après laquelle il devrait être établi.

M. IRVINE: On nous a appris que M. Short de la Lake of the Woods Company a déclaré carrément que son augmentation de septembre serait de 3 cents et les indépendants ont considéré cela comme un ultimatum;

est-ce exact?

M. Loftus: J'ignore qui a dit cela, mais à mon avis, et j'ai un assez grand nombre d'amis chez les indépendants, je n'ai jamais entendu un indépendant formuler une opinion de ce genre. Je n'ai jamais entendu non plus un boulanger à succursales opiner en ce sens.

M. IRVINE: Je crois que la déposition du colonel Ruttan a été très nette à ce sujet, à savoir que, lorsque M. Short eut parlé, la discussion

a pris fin.

M. LOFTUS: Ils ne pouvaient, bien entendu, pas faire autrement, monsieur Irvine. Si un grand boulanger décide qu'il va vendre son pain à un certain prix, je ne le vendrai sûrement pas plus cher.